

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVE SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Décembre 1883.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain mardi, jour de Noël.

NOS MILLIARDS

DEVANT LE SÉNAT.

Le gouvernement et la Chambre se sont
 arrangés pour laisser à la discussion du bud-
 get de 1884 devant le Sénat l'espace de trois
 après-midi.

C'est samedi que le rapport général sur ce
 budget a été déposé par M. Dauphin. Comme
 il n'y a pas de séance demain mardi, jour
 de Noël, la discussion s'ouvrira mercredi. Il
 faudrait, pour que la loi du budget fût exé-
 cutoire dès le commencement de 1884,
 qu'elle parût le 29 au matin au *Journal offi-
 ciel* et que, par conséquent, la discussion
 en eût été terminée par le Sénat vendredi
 soir.

C'est donc bien trois jours que l'on donne
 au Sénat pour voter un budget qui avec ses
 annexes dépasse quatre milliards. On lui
 demande un milliard trois cent trente-trois
 millions par après-midi. C'est peut-être
 beaucoup.

Et ce budget, remarquons-le bien, est un
 budget en déficit. Sur le papier, il est en
 équilibre. En réalité, il présentera, au con-
 traire, un formidable déficit.

Et ce budget de quatre milliards, ce bud-
 get en déficit contribue à rendre nécessaire
 pour l'année prochaine un emprunt de plu-
 sieurs centaines de millions, de 350 mil-
 lions, dit-on aujourd'hui, d'une somme plus
 considérable peut-être encore... M. Leroy-
 Beaulieu estime que l'on sera obligé d'em-
 prunter avant peu 700 millions.

Voilà le budget que le Sénat, grâce au
 gouvernement et à la Chambre, devrait dis-

cuter en trois jours, en douze ou quinze
 heures.

On comprend du reste les motifs du
 gouvernement et des républicains de la
 Chambre.

Le budget, c'est leur chose. Ils le débat-
 tent en famille, comme, suivant le conseil
 du sage, on doit laver son linge sale. La
 commission de la Chambre est fermée, on
 le sait, à la curiosité, cependant assez légi-
 time, des députés de la droite. Dans cette
 commission, les débats sont quelquefois
 assez aigres ou assez violents; on finit tou-
 jours par s'entendre. Le résultat de ces ar-
 rangements intimes, c'est le prélèvement
 sur nos revenus, sur notre travail de l'an-
 née, de quatre milliards, — quatre mille
 millions.

Mais le Sénat est gênant, bien qu'il le
 soit, à notre avis, beaucoup moins qu'il ne
 le devrait. Il compte dans ses rangs des
 financiers de premier ordre, M. Bocher, M.
 Buffet, M. Fresneau, M. Chesnelong, M.
 Pouyer-Quertier, M. Lambert-Sainte-Croix.
 On a essayé de lui enlever le droit de réta-
 blir au budget un crédit arbitrairement sup-
 primé, ce qui diminuait illégalement ses
 droits constitutionnels. On lui donne main-
 tenant trois jours pour discuter le budget,
 ce qui supprimerait tout simplement ces
 mêmes pouvoirs constitutionnels.

Malheureusement pour la Chambre, on
 a voulu aller un peu loin. Si l'on avait
 donné huit ou dix jours au Sénat, il aurait
 probablement discuté à la hâte et voté le
 budget. On ne lui a laissé que trois jours.
 La chose n'a pas été du goût de tous les sé-
 nateurs, d'un certain nombre de républi-
 cains même: et voici le gouvernement obligé
 de recourir au vote d'un douzième provi-
 soire.

Nous ne nous faisons pas illusion sur
 l'importance des changements que la majo-
 rité du Sénat laissera introduire dans le bud-
 get préparé au Palais-Bourbon. Mais il im-
 porte au moins qu'une discussion sérieuse
 se produise à la Chambre haute, que l'état
 menaçant, désastreux de nos finances soit
 librement et complètement signalé au pays.

C'est chose fâcheuse, d'autre part, que
 l'expédient auquel le ministère est acculé.
 Le vote d'un deuxième provisoire jette tou-
 jours quelque désarroi dans la perception
 de l'impôt. C'est aussi chose humiliante, a
 dit M. Ferry, et, en effet, ce vote accuse
 l'impéritie et l'imprévoyance du gouverne-
 ment.

L'amiral Peyron, ministre de la marine,
 a communiqué samedi au conseil des mi-
 nistres la liste des officiers et soldats mis
 hors de combat dans les deux affaires de
 Son-Tay.

A la première affaire, nous avons eu:
 officiers: trois tués, dix blessés; soldats:
 soixante-dix tués, cent quatre-vingts blessés.

A la deuxième affaire: officiers: un tué,
 cinq blessés; soldats: dix tués, soixante-dix
 blessés.

M. Ferry a été, paraît-il, merveilleux. Et
 — ceci n'est pas une plaisanterie — on af-
 firme qu'il a été question très-sérieusement
 entre ministres de faire illuminer l'hon-
 neur de la prise de Son-Tay. On ne se serait
 arrêté que devant la crainte d'une manifes-
 tation encouragée par le Conseil municipal.

Il est possible que M. Ferry estime qu'il
 ne faut point tenir compte de ces trois cent
 cinquante officiers et soldats français mis
 hors de combat dans les deux affaires de
 Son-Tay. Les gens du 4 Septembre, dont M.
 Ferry est un des plus laids spécimens, nous
 ont prouvé de longue date qu'ils n'étaient
 point avares du sang français quand ils pou-
 vaient ramasser dans ce sang pépites ou
 pouvoir; nous estimons, nous, que nos per-
 tes à Son-Tay sont beaucoup trop considé-
 rables pour l'occupation d'une ville que de-
 main, selon toute vraisemblance, la média-
 tion anglaise nous obligera à abandonner.
 Et puis, si l'on veut bien lire attentivement
 la fin de cette dépêche du contre-amiral
 Courbet qui a si fort réjoui M. Ferry qu'il se
 voulait mettre en frais d'illuminations, on
 verra que les chiffres et les résultats annon-
 cés par l'amiral Courbet laissent le champ
 ouvert aux conjectures les moins folâtres:

« Nous avons eu environ 5 tués dont un
 » officier », dit la dépêche relative à la deu-
 xième affaire. Cet *environ* est vague.

Et puis cette fin de la dépêche:
 « On ignore encore où se sont enfuis les
 » Pavillons-Noirs, les Annamites rebelles et
 » les Chinois. »

Pas bien loin peut-être, et somme toute
 nous estimons que M. Ferry a bien fait de
 s'arrêter dans ses projets de lampions dont
 la mèche tremperait dans le sang de nos
 soldats inutilement versé.

Chronique générale.

La prise de Son-Tay est pour nos armes
 un très-brillant succès dont il ne faut pas
 cependant s'exagérer l'importance au point
 de vue de la pacification du Tonkin. Les
 défenseurs de Son-Tay se sont retirés à
 Hung-Hoa, et non à Bac-Ninh comme il a
 été dit. La flottille exerce sur le fleuve une
 surveillance incessante, et elle ne laisserait
 pas traverser d'une rive à l'autre une jon-
 que sans la couler. Hung Hoa est à quelques
 kilomètres de Son-Tay; après Hung Hoa,
 Dong Van; après Dong Van, etc., etc. On
 peut aller jusqu'à Laokai.

Les députés ministériels eux-mêmes re-
 connaissent samedi, à la Chambre, que le
 bulletin télégraphique de victoire de l'ami-
 ral Courbet avait besoin d'un complément,
 que certaines lacunes, certaines obscurités,
 rendent absolument nécessaires.

L'amiral n'indique ni le nombre des en-
 nemis mis hors de combat, ni l'endroit où
 ils se sont réfugiés.

Il est également muet sur les captures
 en hommes, en matériel, en trophées qui
 ont dû être faites dans cette place conquise
 de haute lutte.

Aussi croyons-nous que la paix s'im-
 pose, maintenant que nous avons conquis
 Son-Tay, à moins de vouloir conquérir le
 Tonkin place par place, et d'y entretenir
 25,000 hommes et dépenser 75 millions
 par an.

6 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LUCIENNE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

La fenêtre n'avait pas de grands rideaux. Ceux
 qui retombaient le long des vitres éprouvaient par
 moment un léger floutement que partageait aussitôt
 la flamme du bougeoir posé sur la table. On était
 alors tenté de les imiter et de frissonner aussi.
 Heureusement, le remède paraissait près du mal,
 car, devant les convives, un consommé brûlant
 fumait dans une soupière d'argent.

Cette soupière avait été offerte à M^{me} de Barli
 par son père, le jour de la naissance de Lucienne.
 Depuis longtemps, elle se transmettait ainsi de
 génération en génération, lorsque le premier reje-
 ton d'une branche nouvelle paraissait. Les tristes
 circonstances dans lesquelles l'enfant de Lucienne
 avait vu le jour avaient empêché M^{me} de Barli de
 suivre elle-même l'usage traditionnel dans sa fa-
 mille.

Tout en faisant honneur au potage, Lucienne ne
 pouvait s'empêcher de penser qu'il était d'une
 qualité bien médiocre. Le regard de sa mère s'at-
 tachait sur elle avec inquiétude.

— Il n'est pas aussi bon que de coutume, dit
 enfin M^{me} de Barli. Je n'en reprendrai pas chez ce
 traiteur.

— Il manque un peu de sel, peut-être, répondit
 la jeune femme. Il est facile d'en ajouter quelques
 grains.

Un plat accompagnait le potage. Pour se mainte-
 nir chaud, il était soigneusement couvert. Mais il
 dut livrer son secret. Il ne contenait que des lé-
 gumes.

— Je t'ai prévenue que le menu serait simple,
 dit M^{me} de Barli en essayant de sourire. Lorsqu'on
 est privé de sa servante...

— Espérez-vous la remplacer bientôt? demanda
 Lucienne sans faire remarquer que le traiteur
 aurait pu joindre quelques mets au potage.

— Dès demain. J'ai trouvé, chez les sœurs de
 Sainte-Marthe, une jeune fille qui paraît bien
 honnête.

— Et que vous aurez encore la peine de former
 au service, dit Lucienne en poussant vers son père
 le pâté qu'elle avait acheté.

— Au moins elle prendra nos habitudes, ce sera
 bien plus agréable, répondit M^{me} de Barli.

Elle fit presque seule les frais des éloges que
 méritait le savoureux pâté. Il était exquis, on voyait
 bien qu'il sortait d'une maison renommée. Il avait
 toutes les perfections souhaitables dans l'espèce.

Elle en prit bien peu, cependant. La fatigue pa-

raissait l'envahir de plus en plus.

M. de Barli, au contraire, loucha brièvement le
 mets offert par sa fille, mais il en mangea avec une
 avidité qu'il ne songea ou ne parvint pas à dissi-
 muler.

Quant à Lucienne, il lui eût été difficile de dire
 s'il existait une différence entre le hachis truffé ou
 les légumes bouillis qui se trouvaient à côté. Elle
 mangeait avec effort, sans prendre garde à l'alim-
 ent que sa mère lui avait servi.

Une douloureuse lumière se faisait devant ses
 yeux. A ce foyer chéri dont la dernière joie avait
 fui avec elle, ce n'était plus, comme de coutume,
 la gêne et les privations qu'elle entrevoyait, c'était
 la détresse, c'était le dénuement. Devant elle, son
 père assouvissait une faim étrange. Sa mère tous-
 sait à chaque instant: sa mère avait eu froid sans
 doute...

Jusqu'alors, quand Lucienne devait venir parta-
 ger le modeste repas de ses parents, elle les en
 faisait avertir, les absences de Raoul Mauvoisin
 étant rares et ordinairement prévues. Bien des
 fois, il est vrai, la jeune femme aurait pu s'éloigner
 elle-même de la table où, vainement, elle avait
 fait placer le couvert de son mari. Les parents, la
 sœur, les amis savaient inviter Raoul d'une ma-
 nière soudaine, charmante, irrésistible. Comment
 ne pas céder à de si gracieuses instances? Com-
 ment, surtout, courir le risque de causer un mé-

contentement? Nul n'avait jamais pensé à poser
 ces questions à la femme solitaire et triste qui,
 instruite par un avis tardif, ou voyant l'heure
 s'écouler sans même recevoir cet avis, venait
 s'asseoir à la table désertée et touchait à peine
 aux mets qui lui étaient présentés: elle n'avait plus
 faim...

Mais de cet abandon, mais de ces peines, le père
 et la mère, déjà trop irrités, ne devaient pas être
 instruits. Ainsi Lucienne l'avait-elle résolu. Et,
 maintenant, elle se demandait si elle était toujours
 seule à se taire, si de douloureux détails ne lui
 étaient pas également dérobés.

Quelques assiettes se trouvaient encore sur la
 table. Elles contenaient des conserves, des fruits
 secs, humbles réserves sorties à la hâte de leurs
 refuges pour aider le dernier effort, la dernière
 ruse de l'amour maternel.

Ce fut d'une main presque tremblante que Lu-
 cienne y toucha. Elle craignait d'être gagnée par
 des larmes.

— Qu'elle heure est-il? dit M. de Barli.

La jeune femme tira sa montre.

— Sept heures vont sonner.

— Je n'ai pas de temps à perdre. Je tiens à être
 exact. Je reviendrai dans une heure. Te retrou-
 verai-je, Lucienne?

— Dans une heure, oui, mon père.

— Alors je ne te dis pas adieu.

LA GUERRE DU TONKIN. — CE QU'ELLE NOUS COUTE DÉJÀ.

L'expédition du Tonkin, après les nouveaux crédits qui viennent d'être votés par la Chambre, aura coûté au pays pour l'année 1883, en chiffres ronds, la somme de

34,898,900 francs

Le ministère Ferry a demandé aux Chambres :

Le 21 mai 1883, 5,898,900 fr.

Le 10 décembre, 9,000,000.

Le 15 décembre, 20,000,000.

Et ce n'est pas la fin !

Ce qui fait plaisamment et justement dire à un journal que « la République, c'est la guerre... et la paye ! »

CRIS D'ALARME RÉPUBLICAINS A PROPOS DE L'ÉDUCATION OFFICIELLE.

Un ennemi de l'Eglise, M. Francisque Sarcey, dans le *XIX^e Siècle*, termine par les mots suivants un article sur les lycées et collèges de l'Etat :

« Je ne saurais trop le répéter : il n'y a plus de discipline dans les lycées d'aujourd'hui. Nous courons à une catastrophe.

» Tous les professeurs en sont persuadés.

» Que n'élèvent-ils la voix ? »

L'aveu est piquant et l'observation est juste ; c'est un journaliste parisien, libre-penseur, que les faits eux-mêmes forcent à parler et qui parle.

En province, mêmes observations, mêmes aveux arrachés par l'évidence ; et voici, entre autres, comment l'éducation laïque est appréciée par le *Republicain de Nièze* :

« L'éducation proprement dite ne paraît plus guère préoccuper nombre d'instituteurs et d'institutrices... Plus particulièrement à Grenoble, on peut trop facilement, si l'on veut, voir, entendre, constater un véritable *débraillement de gestes, de langage, de mœurs* : garçons et fillettes ont une propension bien accusée à se moquer de tout... Que tous ceux et celles qui ont charge d'âmes ouvrent tout grands yeux et oreilles ! »

LES ÉCOLES INDUSTRIELLES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Il est une industrie française que menace fortement la concurrence étrangère : c'est celle de l'ameublement.

» L'administration va ouvrir le mois prochain en plein faubourg Saint-Antoine, rue de Reuilly, une école analogue à celle de la rue des Petits-Hôtels.

» On y fabriquera des meubles dont les modèles entièrement nouveaux seront imaginés par les élèves. Ces modèles seront à la disposition des industriels parisiens, qui de cette façon n'auront plus besoin de copier éternellement les motifs de sculptures et les formes des siècles passés. »

Ce sont bien là, il faut en convenir, les idées mises en circulation par les économistes pour se décharger de la part de res-

ponsabilité qu'ils ont prise dans la ruine de notre industrie.

Aussi cherchent-ils à déplacer la question.

Si l'industrie de l'ameublement, comme bien d'autres d'ailleurs, souffre de la concurrence étrangère, ce n'est pas que nos produits soient inférieurs, au point de vue de la fabrication, à ceux de l'étranger, c'est parce que ceux-ci reviennent à meilleur marché.

La création d'écoles industrielles ne saurait avoir pour résultat de faire que la France puisse donner ses produits à plus bas prix que les pays qui nous font concurrence.

La question n'est donc pas là.

En parlant de créer des écoles, les républicains et les économistes ne tendent qu'à un but : égarer l'opinion et se disculper du mal qu'ils ont fait à la France.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.

Les tendances sont toujours indécises : le niveau des cours est à peu près le même qu'hier, les rachats continuent et soutiennent les prix. Mais nous craignons bien que cela ne puisse durer et que la baisse ne reprenne prochainement le dessus.

Le 3 0/0 est à 75.75 et 75.85 ; l'amortissable à 77.70 et 78 ; le 4 1/2 0/0 1883 à 105.65 et 105.70. Le Suez, au contraire, recule de 1,965 à 1,950, 1,920, et clôture à 1,905. La recette de la journée d'hier a été de 190,000 fr.

La Banque de France est à 5,190 ; — la Banque de Paris à 815 ; — le Crédit Foncier est très-ferme ; il s'avance à 1,213.75.

Les Obligations Foncières nouvelles sont également très-recherchées.

Le Lyon s'avance de 1,235 à 1,240 pour revenir ensuite à 1,240 ; le Nord est à 1,747.50 ; le Midi à 1,120 ; l'Océans à 1,255.

L'Italien 5 0/0 est à 91.60 et 91.55 ; l'Unifiée d'Egypte à 315.62 ; le Turc 5 0/0 à 9.10 et 9.15.

La Banque Ottomane s'avance de 647.50 à 650 et 651.25 pour reculer ensuite à 646.87.

L'Extérieure Espagnole est sans changement. 187.50 le Crédit Mobilier Espagnol ; 682.50 les Chemins Autrichiens ; 312.50 et 313.75 les Lombards ; 503.75 le Nord de l'Espagne.

Nous n'attribuons cette reprise qu'aux rachats du découvert, cause toute passagère, et nous conseillons toujours à nos lecteurs de rester sur la plus grande réserve.

BIBLIOGRAPHIE.

L'année 1883 du *Jeune Age illustré* vient de paraître en un très-beau volume d'étoffes riches habillé d'une couverture à fond argenté. Dans les librairies, comme dans les magasins de nouveautés, au rayon des livres du jour de l'an, c'est le cadeau le plus recherché ! C'est que ce journal s'est fait une réputation spéciale dans les familles, où l'on désire que, tout en divertissant et tout en instruisant les enfants, on continue à maintenir dans leur esprit les traditions religieuses, et à leur signaler à l'occasion la morale élevée ainsi que la poésie bienfaisante du christianisme. Grâce à Dieu, elles sont nombreuses encore en France ces familles ! Aussi le *Jeune Age illustré* se répand-il de plus en plus ; on s'en aperçoit, en effet ; plusieurs autres publications destinées aux enfants n'osent même plus parler des fêtes chrétiennes. Le n° 156 du *Jeune Age*, daté 22 décembre, offre à son sommaire : *Héraclès*, par Vassel de Fautereau, histoire en cours de publication ; *Courrier des enfants* sur les nouveaux livres d'étoffes, par A. Brébon ; Une poésie sur Noël ; Les métamorphoses de la betterave, par

Melchior ; l'arbre de Noël des oiseaux, par le vicomte Oscar de Poli ; et *Devinettes*, par Pr. Etienne. Abonnement, un an : 10 fr., chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères ; un numéro : 15 centimes.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). *Sommaire du numéro du 22 décembre 1883.* — Le Magnétisme, agent de classification des fers et aciers. — L'Exposition de l'association des téléphonistes à Cincinnati. — Avertisseur électrique d'incendie. — Les Machines dynamo-électriques (suite), (E. Boistel). — Eclairage électrique des théâtres au point de vue hygiénique. — Société internationale des électriciens. — Nécrologie. — Correspondance. — Bibliographie. — Chronique.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — Paris, 16, rue du Croissant.

LA MUSIQUE POPULAIRE JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. ; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire : TEXTE. — Lablache, par Alphonse Baralle. — L'expression musicalo et le drame français, par A. Boutarel. — Verdi (suite), par Alphonse Baralle. — La question musicale en Italie, par Sandrin. — Variété : *Les Lubies de M^{me} Gianoli*. — Nos concours. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — *La Violette*, lied célèbre de Mozart, transcrit pour le piano, par Eugène Ketterer, et le *Chant du soldat*, ballade, musique de M. Léon Roques.

ILLUSTRATION. — Portrait de Lablache.

Chronique militaire.

Par décret du 20 décembre :

M. Torel, chef d'escadrons au 3^e chasseurs, a été promu au grade de lieutenant-colonel ; est affecté au 18^e dragons.

M. Krauss, élève-officier à l'École de cavalerie (du 15^e dragons), a été promu au grade de sous lieutenant ; est affecté à la 3^e compagnie de cavaliers de remonte.

Samedi 22 décembre, les décisions du ministre, réglant la tenue de la cavalerie et de l'artillerie, n'étaient pas encore publiées. Les officiers et les employés de ces deux grands services sont dans la plus vive perplexité, dit le *Progrès militaire*, et ils ne savent vraiment comment ils devront se présenter aux réceptions du 4^e janvier.

A ce sujet, nous lisons dans la *France militaire* :

« Le *Journal militaire officiel* va enfin se décider à publier la nouvelle tenue de la cavalerie.

» Nous avons donné les dispositions de ce document, lesquelles seront également applicables aux vétérinaires.

» Nous sommes heureux d'annoncer à ces derniers que satisfaction leur est donnée,

suis tourmentée, je craignais de ne pas pouvoir la remplacer de suite. Je suis sortie, il le fallait bien, mais ce temps froid ne m'est pas bon.

— Vous pourriez m'envoyer chercher.

— J'avais peur que tu ne fusses pas libre. Enfin, et je dirai même surtout, l'émotion qui nous agite depuis hier, a contribué à me rendre un peu nerveuse. Par moment, il en est ainsi, ton père éprouve une sorte de besoin de parler à satiété de Pedro Lozarès. Et moi, continua-t-elle, je ne peux plus entendre prononcer ce nom. Il me semble qu'une voix me crie : Pendant que toi, tu souffres ici d'un mal sans remède, cet homme, sous un ciel étranger, jouit tranquillement du fruit de son crime.

— N'écoutez pas cette voix, ma mère, dit la jeune femme. Elle vous désole et vous trompe en même temps. Dans ce monde tout mal a un remède, et croyez-vous vraiment qu'un coupable puisse vivre en paix ? Le remords...

— Le remords ! Est-ce que de tels êtres ont des remords ?

— Pourquoi non ? Le remords a bien mordu au cœur Judas, le plus grand des criminels. D'ailleurs, devant ceux dont la conscience est morte, il y a une justice qui ne meurt pas.

— Elle se fait attendre, murmura M^{me} de Barli.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

quant à la question de la dragonne, qui sera dorénavant pour eux, en grande comme en petite tenue, la même que celle des officiers de cavalerie. »

Les nouveaux règlements sur le service intérieur (infanterie, cavalerie, artillerie), vont paraître sous peu.

De nombreuses modifications apportées au texte primitif ont retardé jusqu'à présent la publication de ces importants documents, qui vont être présentés à l'approbation du ministre au premier jour, et pourront être livrés à la publicité dans le courant de janvier.

Vers la même époque paraîtra également le règlement sur le service de santé.

(France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Voici le Prix des Places pour le grand Concert Populaire que l'Association Artistique d'Angers donnera, au Théâtre de Saumur, jeudi prochain 27 décembre :

Stalles d'Orchestre, Balcon, Loges de Balcon, 6 fr. ; — Baignoires, 4 fr. ; — Parquet, Premières Loges, 3 fr. 50 ; — Loge de M^m. les Officiers, 3 fr. ; — Parquet militaire, 2 fr. ; — Parterre, 2 fr. ; — Parterre militaire, 4 fr. ; — Secondes, 4 fr. ; — Amphithéâtre, 50 centimes.

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« On annonce comme certaine la démission de M. Guillon, maire d'Angers, pour le 27 courant.

» On ne sait encore si l'administration actuelle, comprenant les trois adjoints, M^m. Montprofit, Lacombe et Trouillet, restera en fonctions jusqu'au 4 mai, ou si une nouvelle administration sera installée.

» Nous rappelons toutefois que, pour élire un nouveau maire, il faudrait préalablement compléter le Conseil municipal. Or, on sait que plusieurs démissions ont été données depuis quatre ans, notamment celles de M^m. Bouvet, Faucon, etc.

» Il est probable que cette situation, assez grave, s'éclaircira à la prochaine séance du Conseil municipal, c'est-à-dire le 26 décembre. »

Samedi matin, M^r Freppel a conféré l'ordination à 83 clercs, dont 22 prêtres, 15 diacres, 7 sous-diacres, 3 minorés, 32 tonsurés.

QUÊTE POUR LE SÉMINAIRE. — Le jour de Noël, à tous les offices, la quête sera faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse en faveur du séminaire. Il y a quelques semaines, la Chambre des députés a totalement supprimé les quelques bourses qui avaient été accordées aux séminaires jusqu'à ce jour. Désormais, les catholiques ne doivent plus compter que sur eux-mêmes pour assurer le recrutement de leurs prêtres. C'est dire combien la quête de mardi prochain est importante.

NIORT.

Le journal le *Poitou* reproche à la police de laisser crier dans les rues le titre « d'une saleté infecte que par respect pour ses lecteurs il n'ose nommer, » et de tolérer que les barnums de deux baraques établies sur la Brèche étalent sur cette place « un spectacle révoltant qui soulève l'indignation de tous les honnêtes gens, sans distinction de parti. » La « morale civique » s'accommoderait de toutes ces familles.

Publications de mariage.

Louis-Hippolyte Breton, aubergiste (veuf), et Marthe Collet, domestique (veuve), tous deux de Saumur.

Joseph-Gustave Elat, cavalier de manège, et Désirée-Louise Duverger, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean-Marie Rupaud, retraité (veuf), et Françoise Penneret, aubergiste, tous deux de Saumur.

François-René-Marie Guyard, cocher, et Marie-Marguerite Balet, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Il sortit de la salle à manger. Un instant après, il passa devant la porte restée ouverte.

— Êtes-vous bien couvert, Prosper ? lui cria M^{me} de Barli.

— Oui, répondit-il d'un ton bref.

— Qu'a-t-il, maman ? demanda Lucienne dès que le bruit de la porte d'entrée l'avertit qu'elle ne pouvait plus être entendue.

— Il est sombre, il est excité, parce qu'il lui faut vaincre... un sentiment pénible. Un chef d'institution établi dans le voisinage lui a fait demander s'il voudrait bien aller, chaque soir, causer en espagnol avec quelques-uns de ses élèves. Tu comprends...

— Ah ! oui, je comprends dit Lucienne. Pauvre père ! les souvenirs qu'il repousse s'imposent à lui...

— Comme le feraient des spectres...

— Il aurait dû refuser...

— Il a préféré accepter, dit M^{me} de Barli en baissant les yeux sous le regard de sa fille. Moi-même, je suis bien aise de le voir occupé chaque soir. La première impression est fâcheuse, c'est vrai, mais elle s'effacera.

— Hélas ! dit Lucienne, je le connais. Dans chaque mot espagnol il croira entendre la voix de Pedro Lozarès.

— Depuis hier il n'a plus que ce nom sur les lèvres.

— Pauvre mère ! Tout cela vous fait autant de mal qu'à lui.

— C'est un moment à passer, répondit M^{me} de Barli.

Elles revinrent dans la chambre où une tiède atmosphère faisait éprouver un sentiment de bien-être lorsqu'on sortait de la salle à manger.

Lucienne ajouta un morceau de bois à ceux qui se consumaient dans la cheminée.

— Réchauffez-vous, maman, dit elle ; vous paraissiez glacée.

Elle s'assit elle-même sur la chaise basse, près de M^{me} de Barli. Elle pencha la tête, s'appuya sur le bras de sa mère. M^{me} de Barli s'inclina, son visage toucha celui de Lucienne. Ainsi posées, sous le reflet doré qui s'échappait des flammes, elles formaient un groupe saisissant.

— Maman, dit Lucienne, vous avez la fièvre.

— Pourquoi cela, ma fille ?

— Parce que dans le baiser que vous venez de me donner, j'ai senti vos lèvres brûler. Oh ! reprit-elle avec angoisse, de grâce, si vous êtes malade, avouez-le moi.

— Je suis fatiguée, j'ai un peu de fièvre, c'est vrai. Mais ne t'inquiète pas, ce sont des accès provoqués. Les causes vont cesser, l'effet cessera de même.

— Les causes ! quelles causes ?

— Le départ de Mariette tout d'abord. Je me

Études de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur,
Et de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE SUR LICITATION D'IMMEUBLES

Sis commune d'Aubigné-Briand,
Consistant en :
MAISON, FOUR A CHAUX, MAGASIN

Et droit à un bail emphytéotique,
Le tout dépendant de l'ancienne société GUIBOURG GAGNEUX.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, le dimanche vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Et aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Adélaïde Beaumont, propriétaire, veuve de M. Pierre Gagneux ou Gagneux, ladite dame demeurant au bourg de la commune d'Aubigné-Briand.

Demanderesse, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre : 1^o M^{me} Adélaïde-Léontine Gagneux ou Gagneux, épouse assistée et autorisée de M. Ernest Chantepie, négociant à Angers, dont elle est séparée de corps et de biens, ladite dame demeurant à Paris-Montrouge, rue Bernard, n^o 34 ;

2^o M. Ernest Chantepie, négociant à Angers, pris pour l'assistance et l'autorisation de la dame son épouse, sus-nommée ;

3^o M. Pierre-Léon Gagneux ou Gagneux, marchand de vins en gros, demeurant à Angers, boulevard Ayrault, n^o 46 ;

4^o M^{me} Sophie-Ernestine Treton, veuve de M. Jules Guibourd, propriétaire, demeurant à Angers ;

5^o M^{me} Victoire Caillaud, veuve de M. Guibourd, propriétaire, demeurant à Angers, rue d'Orléans, n^o 31 ;

6^o M^{me} Louise Guibourd, épouse assistée et autorisée de M. Maurice Pelou, manufacturier, avec lequel elle demeure à Angers, rue d'Orléans, n^o 12 ;

7^o M. Maurice Pelou, sus-nommé, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse ;

8^o M^{me} Legrand, née Guibourd, épouse de M. Legrand, capitaine d'infanterie au 65^e de ligne, avec lequel elle demeure à Nantes ;

9^o M. Legrand, sus-nommé, pris tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de la dame son épouse,

Défendeurs, ayant M^e Lecor pour avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e Rousse, notaire, commis à cet effet, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune d'Aubigné-Briand.

I. — Immeubles appartenant en pleine propriété à l'ancienne société Guibourd-Gagneux.

Une maison, sise au lieu dit le Carrefour-Brulon, composée de deux chambres basses à feu ;

Magasins à chaux contigus à la maison vers nord ; parcelle de terre labourable au nord des magasins, cour devant la maison vers levant, dans laquelle se trouvent un four à chaux et des hangars ;

Le tout, porté au plan cadastral sous le n^o 841, section A, joint au nord M. Charles Bonvalet, au midi la route n^o 34, au levant le chemin du Lion-Vert et au couchant MM. Coulbault et Brisset.

II. — Immeubles appartenant à l'ancienne société Guibourd-Gagneux par bail de quatre-vingt-dix

neuf ans à partir du cinq juin mil huit cent cinquante-huit.

1^o Douze ares cinquante centiares de terre, au Poteau, joignant au levant Morneau et Gaschet, au midi Morneau, au couchant Taillé et au nord un chemin, n^o 1016, section A du cadastre ;

2^o Dix-neuf ares quatre-vingts centiares à prendre aux Grouas-des-Pierrons, dans le n^o 1241, section A, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant Martin, au nord le même et Raisin ;

3^o Trente-trois ares à prendre au même lieu au choix des preneurs, dans un morceau joignant au levant Jussiaume, au midi un chemin, au couchant Billard et au nord un chemin ;

4^o Vingt-six ares quarante centiares au même lieu, à prendre dans un morceau joignant au levant veuve Moriceau, au midi un chemin, au couchant Morneau ;

5^o Trente-six ares trente centiares à prendre ou non dans un autre morceau, au même lieu, joignant au levant Taillé, au midi surplus du morceau, au couchant Louis Moron et au nord un chemin.

MISE A PRIX.

Les immeubles dont la désignation précède et le droit au bail emphytéotique seront mis aux enchères en un seul lot, sur la mise à prix, fixée par le Tribunal, de mille francs, ci. 1.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 42, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, co-licitant ;

3^o A M^e E. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

DEUX
PETITES MAISONS
A Saumur, rue de la Croix-Verte,
ET
GRAND MAGASIN

A deux étages,
Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

Une JUMENT rouanne, âgée de 9 ans, s'attelant à deux et à seul.
S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

18, Rue du Marché-Noir.

ATELIER D'HORLOGERIE

M. PETIT prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il fait et garantit toute espèce de réparations d'horlogerie.

PRIX MODÉRÉ.

Réparations très-soignées.

Ministère de la Guerre.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le MERCREDI 26 décembre 1883, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1883 :

- 1^o GROUPE. — Métaux.
- 2^o GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^o GROUPE. — Fil de fer.
- 4^o GROUPE. — Charbons.
- 5^o GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^o GROUPE. — Tissus.
- 7^o GROUPE. — Bois divers.
- 8^o GROUPE. — Cuirs divers.
- 9^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire,
SCHUSTER.

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

15, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologne, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

OCCASION

A VENDRE UNE VOITURE PEIT-DUC

Presque neuve.

S'adresser à M. MATIGNON-CHARRIER, carrossier. (812)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

UN JOLI PLANT DE PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

M. VAUDEL, Grand'Rue, n^o 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

PETITE MAISON A LOUER

Avec portion de JARDIN,
Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, n^o 14. (813)

A LOUER MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même soigner les malades.

ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n^o 34, Saumur.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n^o 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.